

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

---

Procès-verbal de la séance du  
10.01.2020 à 19h00

---

## **SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Luc BALL**

Convocation adressée le 07/01/2020

**Nombre de conseillers élus : 23    Conseillers présents : 15    Votes : 20**

### **Membres titulaires présents et votants :**

Jean-Luc BALL - Richard PETRAZOLLER - Frédéric HEYD - Mylène HECK - Gilbert SCHMITT - Rachel FLEITH - Christian ALBRECHT - Robert SCHMITT - Aline ITZEL - Betty HOLTZMANN - Christophe EBELE - Corinne MEDAUER - Chantal FITTERER - Olivier KLOTZ - Estelle DECKERT

### **Membres excusés :**

Mme Aurélie LEIBEL donne procuration à M. Jean-Luc BALL  
Mme Marie-Louise FLEITH donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER  
Mme Anne-Caroline THIBault donne procuration à Mme Rachel FLEITH  
Mme Véronique NOWAK donne procuration à M. Gilbert SCHMITT  
M. Geoffrey KRAEMER donne procuration à Mme Mylène HECK  
M. Gaël BEICK

### **Membres absents non excusés :**

M. Damien WOLFF  
M. Sascha SAINT-AUBIN

---

## ORDRE DU JOUR

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 4 décembre 2019 ;
3. Délibération de principe concernant l'extension de la société Seltz Matériaux ;
4. Demande de modification de la numérotation 39 Rue Hollandaise ;
5. Fonds de concours ;
6. Demande de subventions – DETR
  - a. Réaménagement du cimetière ;
  - b. Aire de jeux école maternelle ;
  - c. Déplacement du terrain d'entraînement du football ;
  - d. Rénovation de l'illumination place de la Mairie ;
  - e. Eclairage public.
7. Renouvellement assurance statutaire – Centre de Gestion 67 ;
8. Subvention tonte (année 2019) football club de Seltz ;
9. Subvention Huntington Espoir Grand Est.

## **Délib. N° 2020-01**

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Aline ITZEL.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

***Adopté à l'unanimité***

## **Délib. N° 2020-02**

### **2) Approbation du Procès-Verbal du 4 décembre 2019**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

***Adopté à l'unanimité***

## **Délib. N° 2020-03**

### **3) Délibération de principe concernant l'extension de la société Seltz Matériaux**

**Ouï** les explications de Monsieur le Maire et notamment :

Depuis 2012, la société Seltz Matériaux exploite une plateforme de regroupement de tri et de traitement de déchets du BTP sise au lieu-dit Wingertfeld, implantée au nord de la commune de Seltz, à l'emplacement d'une ancienne carrière d'argile. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dont l'activité est régie par l'arrêté préfectoral du 17 juin 2010.

Dans le cadre du développement de la société Seltz Matériaux et afin de répondre à la problématique actuelle relative à la gestion des déblais

inertes de chantier, la société souhaite diversifier son offre en y intégrant la gestion des déblais terreux inertes.

Cette activité nécessite l'extension de la zone actuelle et cela concerne notamment les parcelles :

- section 51 parcelles 16 à 27 ; 64 ; 70 ; 72 et 74 ;
- section 46 parcelles 197 ; 198 ; 199 ; 200 ; 201 ; 202 et 203.

Ces terrains sont actuellement occupés par l'association EXTREME AVENTURE et par des agriculteurs.

Par courrier datant du 13 décembre 2019, la société Seltz Matériaux sollicite l'avis du Maire concernant la destination ultérieure de ces terrains et notamment sur le principe du projet de réaménagement du site après exploitation.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Donne** son accord quant au projet d'extension du site actuel et de la remise en état du site par Seltz Matériaux ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **Délib. N° 2020-04**

#### **4) Demande de modification de la numérotation 39 Rue Hollandaise**

**Oùï** les explications de Monsieur le Maire et notamment suite à une demande de Monsieur Mickaël HAAR en date du 5 décembre 2019.

Monsieur Mickaël HAAR demande que les deux habitations figurant sur la parcelle cadastrée 484/90 soient numérotées 39 et 39B.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** la mise en place d'une numérotation 39 et 39B sur la parcelle cadastrée 484/90 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2020-05**

**5) Fonds de concours**

Dans le cadre du réaménagement d'une salle de classe à l'école primaire de Seltz et conformément à la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en matière de fonds de concours, la commune de Seltz souhaite demander le fonds de concours concernant le mobilier scolaire pour un montant de 3 582.51 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander le fonds de concours en matière de mobilier scolaire pour un montant de 3 582.51 € ;
- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2020-06**

**6) Demande de subvention DETR – Réaménagement du cimetière**

**Où** les explications de Monsieur le Maire, la commune souhaite pour 2020 réaménager le cimetière en installant sur la partie la plus récente (extension) 3 columbariums ainsi qu'un jardin du souvenir.

Il est également prévu de faire des traçages au sol ce qui permettra d'aligner les tombes et de faire une allée centrale dans le prolongement de l'allée existante.

Pour ce réaménagement, il est prévu un montant de dépenses de 59 182.06 € TTC (dont 20 880 € pour l'achat de 3 columbariums, la mise en place d'un jardin du souvenir à hauteur de 3 864 € TTC, un aménagement paysager à hauteur 25 002.71 € ainsi qu'un cheminement piéton pour un montant de 9 435.35 €).

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat pour le réaménagement du cimetière ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire ce projet dans le budget 2020 ;
- **Demande** que ces travaux puissent débuter dès l'obtention de l'accord des services de l'Etat ;
- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Délib. N° 2020-07**

#### **7) Demande de subvention DETR – Aire de jeux école maternelle**

Il s'avère que l'école maternelle de Seltz qui a été construite en 1996 n'est plus fonctionnelle et notamment la cour de l'école dont les équipements sont désuets et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

C'est pourquoi une partie des jeux a été démontée en 2019 et une réflexion a été menée en associant les instituteurs afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

En outre, Il s'avère qu'une opportunité existe pour agrandir la cour de l'école suite au défrichement de la parcelle située en face de l'école. Celle-ci sera utilisée pour agrandir la cour et en même temps redéfinir les activités d'éveil pour les enfants.

A ce titre, la ville a fait appel à une société extérieure pour mener une étude pour une nouvelle aire de jeux. Des travaux seront également entrepris par le

service technique de la ville pour faire des traçages au sol et des aménagements (plantation d'arbres, mise en place de poubelles).

Le coût total de ce projet s'élève à environ 146.000 €.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'État pour le réaménagement de l'aire de jeux de l'école maternelle ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire ce projet dans le budget 2020 ;
- **Demande** que ces travaux puissent débuter dès l'obtention de l'accord des services de l'État ;
- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Délib. N° 2020-08**

#### **8) Demande de subvention DETR – Déplacement du terrain d'entraînement du football club**

Suite à la création d'un périscolaire à Seltz, une partie des infrastructures de ce futur bâtiment, qui verra le jour en septembre 2020, empiète sur le terrain d'entraînement actuel.

Le but de ce projet est de déplacer le terrain d'entraînement actuel en le reculant au maximum tout en respectant les dimensions existantes. Le coût de ce projet est évalué à 27 209.28 € TTC (coût du grillage en sus mais non pris en charge par la DETR).

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat pour le déplacement du terrain d'entraînement du football club de Seltz ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire ce projet dans le budget 2020 ;
- **Demande** que ces travaux puissent débuter dès l'obtention de l'accord des services de l'Etat ;
- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

***Adopté à l'unanimité***

**Délib. N° 2020-09**

**9) Demande de subvention DETR – Rénovation de l'illumination place de la Mairie**

La commune souhaite revoir l'éclairage de la place de la Mairie. En effet, cet éclairage est vétuste (15 ans d'existence) et ne fonctionne plus d'une manière optimale. A ce jour, avec les installations existantes la consommation s'élève à 2.100 W (21 projecteurs). Avec une rénovation en LED ainsi qu'un éclairage dynamique cette consommation passera à 1.470 W/an soit un gain d'environ 570 € TTC/an. Le coût de ce projet est estimé à 33 000 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat ainsi qu'une participation d'Electricité de Strasbourg ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire ce projet dans le budget 2020 ;
- **Demande** que ces travaux puissent débuter dès l'obtention de l'accord des services de l'Etat ;
- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.



## **Adopté à l'unanimité**

### **Délib. N° 2020-10**

#### **10) Demande de subvention DETR - Eclairage public**

La commune avec l'aide d'Electricité de Strasbourg a réalisé une étude entre juillet 2016 et novembre 2019 sur le réseau d'éclairage public de la ville. Cette étude a permis de classer les travaux à prévoir sur le réseau en 3 priorités en fonction de la vétusté et des économies pouvant être envisagées.

A titre d'information, 20 % du patrimoine d'éclairage public de la commune de Seltz comprend un matériel d'un âge supérieur à 30 ans. Au regard des recommandations de l'Association Française de l'Éclairage, ces matériels sont arrivés au terme de leur durée de vie.

Les rues équipées de candélabres d'ancienne génération devraient faire l'objet d'un programme de rénovation. C'est pourquoi, la commune souhaite reconstruire trois réseaux (priorité n°1) qui sont énergivores. Il s'agit de :

- La route de Munchhausen qui comprend 13 ouvrages pour un montant de 70 200 € ;
- La route de Strasbourg qui comprend 34 ouvrages pour un montant de 183 600 € ;
- La route de Hatten (entre le passage à niveau et la Rue des Muguets) qui comprend 6 ouvrages pour un montant de 35 000 €.

Soit un coût total de 288 800 € TTC. Il s'agit non seulement de remplacer des ampoules par des ampoules à LED mais aussi de changer l'ensemble de la structure (mâts).

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'État concernant la rénovation de l'éclairage public de la ville (programme 2020) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire ce projet dans le budget 2020 ;
- **Demande** que ces travaux puissent débuter dès l'obtention de l'accord des services de l'État ;

- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Délib. N° 2020-11**

#### **11) Renouvellement assurance statutaire – Centre de Gestion 67**

##### **Le Maire rappelle :**

- qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

##### **Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Seltz les résultats de la consultation et que le groupement GRAS SAVOYE et ALLIANZ VIE a remporté le marché pour une durée de 4 ans.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- **Vu** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### **Décide**

- **Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Ne garder que les garanties souhaitées (CNRACL **et/ou** IRCANTEC)

### **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

- Risques garantis : Décès, accident de service et maladie contractée en service, longue maladie et maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

### **Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires**

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

**Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de Gestion à 3% du montant de la cotisation.**

- **Article 2** : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

**Adopté à l'unanimité**

## **Délib. N° 2020-12**

### **12) Subvention tonte (année 2019) football club de Seltz**

Dans le cadre de la tonte du terrain de football, la commune souhaite verser une subvention au football club de Seltz pour leur implication dans cette tâche.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 3.500 € pour l'année 2019.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 3.500 € au football club de Seltz ;
- **Demande** de prévoir les crédits au compte 657408 sur le budget principal 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité***

## **Délib. N° 2020-13**

### **13) Subvention Huntington Espoir Grand Est**

**Oùï** les explications de Monsieur le Maire, la commune de Seltz souhaite subventionner l'association Huntington Espoir Grand Est dont le siège est à Betschdorf. En effet, cette maladie dont aucune thérapie n'existe encore à ce jour est mal connue et les moyens mis en œuvre sont limités.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'Association Huntington Espoir Grand Est ;

- **Autorise** le virement de crédits suivant sur le budget principal de la ville et demande que les crédits soient prévus sur le compte 657493 sur le budget principal 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité***

---

## *Communiqués*

---

### **Monsieur le Maire Jean-Luc BALL :**

- Monsieur le Maire précise que suite au courrier du 12 décembre 2019 d'INTERREG (Rhin Supérieur) le dossier est en bonne voie et sera examiné au mois de juin prochain par la commission pour obtenir un accord et donc un financement.
- Suite à la question posée par Monsieur KLOTZ, il s'avère qu'il n'est pas possible de régler la cantine scolaire par chèque CESU ou en ticket restaurant.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Seltz est retenue comme commune pilote pour l'opération « déficit zéro déchets ». Cette opération est mise en place par le SMICTOM.

### **Monsieur Gilbert SCHMITT :**

- Rappelle que la soirée des sportifs méritants aura lieu le vendredi 17 janvier 2020 à la M.L.C.

### **Madame Rachel FLEITH :**

- Fait le point sur la manifestation « A vous de jouer » : il y a eu 432 entrées, c'est globalement satisfaisant dans l'ensemble malgré le peu de monde le samedi après-midi.

**Monsieur Richard PETRAZOLLER :**

- Fait part que le vote du budget primitif aura lieu après les élections. Le compte administratif quant à lui sera voté lors du prochain Conseil Municipal à savoir, le 7 février 2020.

**Madame Mylène HECK :**

- Rappelle que la soirée des « nouveaux arrivants » aura lieu le lundi 13 janvier 2020 en Mairie. Le 14 janvier 2020 aura lieu le débriefing du marché de Noël.
- Concernant les questions posées par Madame FITTERER, Monsieur le Maire précise que les discussions sont en cours pour l'installation d'une chaîne de restauration rapide au niveau du Parc Rhéna. S'agissant du magasin de bricolage à côté de Darty, ce dernier devrait bientôt voir le jour, le permis et à l'instruction.
- Monsieur KLOTZ souhaite avoir des précisions concernant la nouvelle aire de jeux. La commune est actuellement en phase de médiation, avec l'entreprise et le Tribunal administratif de Strasbourg, afin de remettre rapidement en état cette installation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20h42.